

Compte-rendu des 6 tables
chaque participant(e)s est passé(e)s sur 3 tables
dans le cadre du GRAND DEBAT
Dimanche 10 mars de 10h30 à 12h30

MODE DE SCUTIN

On note la *diversité des modes de scrutin* en France selon les types d'élection (présidentielle, législative, sénatoriale, municipale, européenne...). On note que les membres des communautés de communes ne sont pas élus directement pour occuper ces mandats.

On signale que le choix du mode de scrutin est important : ses effets sont déterminants. Mais être citoyen, ce n'est pas seulement voter, c'est s'intéresser aux questions qui concernent la nation. Quelqu'un se demande même si un scrutin est nécessaire.

Les modes de scrutin actuels ne permettent pas une représentativité satisfaisante de la population. (opinion exprimée dans les trois groupes). On insiste sur le fait que l'actuel Président de la République a été élu par une petite partie de la population ; on parle d'élections par défaut. On craint que ce mode d'élection présidentielle, qui ne conserve que 2 candidats au second tour, ne permette d'élire n'importe qui. Quelqu'un suggère qu'il n'y ait qu'un seul tour à l'élection présidentielle.

Les alternatives aux modes de scrutin actuels qui ont été évoquées sont :

- la proportionnelle
- la prise en compte des votes blancs
- le tirage au sort
- la notation des différents candidats

La proportionnelle –La proportionnelle intégrale est rejetée : risque d'amener au pouvoir des groupes dangereux, ou de provoquer une instabilité gouvernementale comme en a connu la 4ème république. On évoque plutôt *une dose de proportionnelle*, en particulier pour les législatives.

La prise en compte des votes blancs - Elle est souhaitée par une majorité, la question étant de savoir ce que l'on fait de cette comptabilité. Est évoqué le cas où les votes blancs seraient majoritaires : que se passerait-il alors ?

Le tirage au sort – Les avis divergent : certains considèrent que ce n'est pas démocratique ; d'autres, plus nombreux, trouvent le procédé intéressant, sous certaines conditions. Ce mode de désignation paraît plus adapté à l'échelon local

Pour représenter plus fidèlement la société, le tirage au sort pourrait prendre en compte les différentes CSP.

Les personnes tirées au sort devraient bénéficier d'une information sur les projets à étudier, avant d'être amenées à débattre. Ou d'un accompagnement par des professionnels. Il ne s'agit pas de faire intervenir des lobbyistes mais de donner aux membres du groupe les moyens de faire des choix. Faut-il confier le pouvoir à des gens non compétents ? La question est posée

La notation des différents candidats – On attribue une note aux candidats. Le procédé est jugé intéressant mais il risque d'amener au pouvoir le candidat le plus consensuel, certains jugeant que ce n'est pas forcément la meilleure solution.

Un Sénat citoyen - Une proposition précise est formulée concernant le Sénat : il serait constitué de personnes tirées au sort, par exemple parmi les membres du Conseil économique, social et

environnemental. Il s'agirait donc d'un Sénat citoyen qui remplacerait le Sénat actuel et dont le rôle serait d'évaluer l'action des gouvernants. Plus généralement, la question de l'évaluation des élus est posée. Ou, au moins, celle du droit de regard sur leur action : on devrait pouvoir vérifier s'ils ont réalisé ce à quoi ils s'étaient engagés.

On souligne la faiblesse des contre-pouvoirs, en France, et on déplore que les corps intermédiaires ne soient pas pris en compte.

Le vote obligatoire est rejeté dans un groupe et plébiscité dans un autre (avec la prise en compte des votes blancs).

Une personne suggère un renversement des rapports citoyens / élus : au lieu que ce soient les élus qui proposent, via les partis politiques, un programme d'actions, il faudrait que ce soient les citoyens qui déterminent quel programme ils souhaitent voir mis en œuvre et qu'ensuite, les élus aient pour mission de l'appliquer. La question est alors celle du choix du programme, si les propositions émanant des citoyens sont diverses, voire contradictoires (par exemple, sur l'immigration) : que choisir ? Qui choisit ? Autre question : comment faire émerger ces idées, au sein des citoyens.

Quelqu'un dénonce le goût des Français pour « l'homme providentiel » : il faudrait plutôt faire confiance au groupe et cultiver la fraternité.

Une personne signale que la dématérialisation des démarches administratives, voire des modes de scrutin, est un obstacle à l'égalité.

VIE CITOYENNE

Il faut promouvoir l'éducation citoyenne, dès le plus jeune âge, au travers, de la famille, de l'école et les structures associatives : éducation civique mais aussi citoyenne, apprentissage de la civilité, construction de projets en groupe, connaissance et appréhension des institutions.

Tous les adultes devraient pouvoir participer à une demi-journée citoyenne, dont la périodicité serait pourquoi pas mensuel, afin de se former, de monter en compétence et de prendre part à la vie citoyenne.

- Information sur l'organisation des institutions, des services de la vie nationale et locale,
- Apprendre à synthétiser l'information.

Cette période de disponibilité permettrait de rompre avec la peur et le manque de confiance mais aussi une participation à la vie de la cité et une ré-appropriation de la citoyenneté.

Pour cela il faut trouver des lieux, des moments et des moyens : des relais ressources locaux

Une représentation participative des citoyens au niveau local s'est encouragé la « vie de village » où tout le monde participe.

La participation du citoyen à la vie politique ne doit s'arrêter pas à son bulletin de vote.

Les élus doivent être les représentants et les serviteurs de leurs concitoyens. Ils les représentent et doivent être à leur écoute.

Le pouvoir le contre-pouvoir. Pourquoi pas un changement de paradigme. Abandon de la lutte, face à la prise du pouvoir des élus, pour amener un nouveau paradigme.

L'action des lanceurs d'alerte doivent être reconnus comme un engagement citoyen.

Attention aux mentalités qui ne sont pas tournées vers la vie citoyenne. Egocentrisme- Égoïsme- Intégrisme **Vie institutionnelle**

La cour des comptes :

Rend un avis, mais n'a pas de droit de sanctions. Les membres sont nommés et rendent des recommandations. Les élus gardent le pouvoir politique.

Comment les citoyens peuvent-ils s'approprier les rapports de la cour des comptes ?

Idem pour le conseil économique et social. Droit de regard du citoyen, sur certains échelons, sur les avis du conseil économique et social.

Les institutions :

Les institutions ne sont plus au gout du jour, plus en phase avec les besoins du jour. Rôles des énarques très ou trop important. Nécessité de simplification.

Chance d'avoir les institutions actuelles, comment faire pour qu'il y ait des suites et que le contrôle puisse se faire au niveau le plus local possible (pour que le citoyen garde la main) ?

Trop complexes et ont besoin d'être simplifiées. On créait et on ne supprime rien. Rechercher une certaine efficacité (plus on est proche, plus on est efficace parce qu'en connexion sur le terrain).

Efficacité, lisibilité.

Elles doivent être apprises à l'école et aux enfants.

Répartition des tâches compliquées.

Manque de visibilité par rapport à la prise des compétences.

On va de plus en plus vers la différenciation territoriale (Exemple : la métropole de Lyon qui a effacé le département qui représente maintenant que les territoires plus ruraux).

Difficulté à identifier quelles structures il y a sur mon territoire.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, retrait de l'autonomie pour les communes.

La vie institutionnelle doit-elle être confiée uniquement à des professionnels ou des élus ?

Comment faire participer les citoyens électeurs. Comment les faire plus participer ?

Les électeurs doivent pouvoir juger et exercer un contrôle.

Nécessité de créer une plateforme territoriale pour la collecte des avis des citoyens pour remonter les problèmes. Au niveau des chambres, avoir une représentativité d'élus territoriaux.

Avoir un temps officiel obligatoire de restitutions, des élus et de devoir rendre compte.

Démocratiser, faciliter et augmenter les temps d'échanges entre élus et citoyens. Trouver des occasions tout au long de la vie de participer à la vie institutionnelle (exemple : une journée dédiée

à la citoyenneté comme il existe une journée dédiée à la solidarité, la journée défense et citoyenneté)

Des corps intermédiaires existent déjà qui permettent l'échange d'idées.

On est souvent ignorant du fonctionnement des institutions.

Les élus doivent travailler pour le peuple.

Le mille-feuilles administratif :

Le mille-feuilles est déstructuré. On ne sait plus qui fait quoi.

Le niveau communal n'est surtout pas le niveau à supprimer.

On ne voit plus la cohérence.

Augmentation du nombre de communes pour garder l'échelle humaine.

La mutualisation du système fait perdre la dimension humaine. Il y a actuellement une défiance des institutions. La carte de communauté de commune paraît grande au point de vue géographique (85000 hab pour C.C. de la Plaine de l'Ain). Le pouvoir décisionnaire part du haut. Nécessité de revoir le code civil.

Les maires ont moins de pouvoir et en perdent.

Le regroupement avait pour objectif la simplification, au final, à l'échelle des citoyens cela a complexifié les choses.

Représentativité des chambres (Chambre des députés, Sénat ...). Rôles à requalifier, à redéfinir.

Diminuer les nombres de sénateurs (élus par les grands électeurs) ou députés (élus par les citoyens): avis partagés.

Nécessité de garder de la proximité.

On ne se sent pas assez représentés. Les députés semblent bénéficier d'une rente (Changement, lors Pour faciliter le renouvellement et l'évolution sociologique de nos représentants : Limiter le nombre de mandats, le cumul.

Statut de l'élu à construire : compliqué de quitter un travail dans la vie civile (interruption de carrière). Formation de l'élu nécessaire.

IMMIGRATION – INTEGRATION

Idées exprimées

- L'immigration n'est pas un risque mais une richesse.
- Les murs ne sont pas une solution, d'autant plus que le dérèglement climatique va engendrer une immigration massive vers les pays du Nord. Il faut s'y préparer.
- La notion de citoyenneté émane d'une conscience collective qui passe par l'éducation et l'information.
- L'information des medias est à compléter par celle des réseaux sociaux. Pour éviter les dérives et les « fake news » cela passe par l'éducation plus que par la réglementation.

Propositions

- Sortir de la ghettoïsation des immigrés par un accueil sur les territoires.
Cela va à l'encontre de la politique actuelle de fermeture des services publics.
Cela ne peut se faire qu'avec une position volontariste des maires.
- Développer l'aide aux pays d'origine mais en s'adressant directement aux peuples et non aux dirigeants.
- Accorder le droit de vote aux immigrés.
- Développer l'économie sociale et solidaire pour pouvoir proposer un autre modèle de société qui ne soit pas excluante.
- Expliquer ce qu'est la laïcité qui n'est pas antireligieuse.
- Rétablir un service citoyen universel.
- Définir au niveau national des critères de droit d'asile.
- Assainir le financement des mosquées.
- Créer dans les communes l'équivalent du Conseil Municipal des Jeunes qui pourrait être un « Conseil Municipal des Etrangers », (dénomination à trouver).
- Proscrire le terme d'« identité nationale ». Celle-ci n'est pas préexistante et ne doit pas s'imposer aux immigrés. Elle se constitue par l'apport de leurs différentes identités.

MANDATS DES ELUS

Idées exprimées

- Désintérêt pour la politique absence de temps
- Problématique de la parité
- Problème du statut de l' élu avec une coupure dans la carrière professionnelle
- Un problème au niveau de l'éducation populaire
- Il faut une épée de Damoclès par le peuple
- Le patron c'est le peuple
- On ne peut pas donner un blanc-seing
- Nécessité que l' élu soit ancré sur son territoire, ne doit pas être déraciné du local
- Nécessité d' assainir le financement des campagnes présidentielles
- Problème de filiation des élus
- Débat autour du salaire moyen d' un élu
- Certains élus s' exonèrent de la parole du peuple (exemple référendum sur La constitution européenne a été suivi du traité de Lisbonne !)
- Il existe des sondages qui peuvent jouer le rôle d' évaluation des élus
- Une loi promulguée avec 50 députés présents à l' Assemblée n' a pas de légitimité
- Ne pas contraindre les élus mais avoir de la transparence sur les débats et les décisions
- Importante demande de retours, fin de l' opacité
- De l' empathie pour les élus
- Ils sont trop nombreux, partout
- Est-ce forcément une bonne idée que les élus exercent leur mandat à plein temps ?
- Plus la fonction élective est éloignée du territoire, plus on est payé : ce n' est pas la bonne logique
- L' élu a besoin de connaître le terrain (avis non unanime)
- Imposer un nombre de mandats ou un âge limite ne serait pas démocratique
- Limiter le nombre de mandats apporte une solution au problème de l' âge : pas besoin de donner un âge limite
- Cela a été une erreur de caler le mandat des députés sur celui du président de la République, celui-ci est devenu de ce fait un chef de parti !
- Il faut créer du lien, de l' échange, de la démocratie et ne pas créer du clientélisme
-

Propositions

- Limitation du nombre de mandats différents
- Diminuer la succession de mandats par exemple à 2 pour le mandat de maire
- Age limite pour les sénateurs
- Election des sénateurs au suffrage universel
- Si cumul de mandats appliquer un plafond de rémunération
- Créer un statut de l' élu
- Rendre la révocation des élus possible par une commission en définissant des critères objectifs
- Evaluation des élus à mi-mandat
- Débloquent une enveloppe globale identique à chaque candidat à la présidentielle
- Garantir une égalité logistique à chaque candidat à la présidentielle
- Créer une maison d' offre politique (sur même principe qu' une maison médicale)
- Fixer un âge limite pour être candidat à un mandat (70 ans ? 75 ans ?)
- Revoir les rémunérations des élus parlementaires européens à la baisse et cesser les « paies à vie »

- Remettre les élus dans le réel avec un salaire égal au salaire moyen ou salaire médian des Français
- Fixer l'interdiction de recevoir des cadeaux
- Imposer un quota de présents à l'assemblée pour qu'une loi puisse être adoptée
- Limiter le nombre des élus : exemple un maire par communauté de communes plutôt que par commune
- Avoir un mandat sur un temps partiel et l'autre temps sur une fonction élective
- L'élu doit être accompagné lorsqu'il se présente, dans sa prise de fonctions et ensuite

DROIT DE REGARD SUR LES MANDATS

Droit de regard sur les mandats

- Jugé important pour l'exercice de la Démocratie, surtout au niveau local (Commune et Intercommunalité)
- Constat : Le droit de regard n'offre pas de garantie sur l'exécution du mandat.
- Propositions : Désignation (sur la liste électorale) de citoyens relais avec pour Rôle d'informer la population via une plateforme numérique ouverte à tous, des choix politiques, de l'activité, des avancées ou non du programme électorale. Possibilité pour chaque citoyen de s'exprimer en connaissance de cause en direction de l'exécutif local.
- Référendum révocatoire à mi-mandat :
- 1^{er} argument émis: Sa mise en place risquerait de réduire le nombre de candidats aux élections compte-tenu d'une sanction possible en cours de mandat.
- 2^{ème} argument émis : Ne resteraient candidats que les plus vertueux et motivés à la représentation du peuple.
- 3^{ème} Argument émis : En comparaison, l'élu qui n'exerce pas bien son mandat = pas de sanction. Le salarié en entreprise qui commet une faute, est sanctionné, jusqu'au possible licenciement.
- Pas d'adhésion majoritaire à cette proposition.

Référendum local ou national

- Selon les formulations proposées, le manque d'informations explicites, le Référendum reste une forme d'exercice démocratique peu satisfaisant quant à son résultat.
- Propositions :
- Oui aux référendums d'initiatives locales, et Intercommunales, sur des sujets impactant toutes les populations.
- Doutes profonds exprimés, concernant l'utilité du référendum National.

Référendum sur les traités internationaux

- Le bafouement politique du résultat du référendum de 2005 concernant l'Europe, les contorsions britanniques actuelles depuis le résultat du référendum sur la sortie de l'Europe du Royaume Uni montrent les limites d'un instrument de démocratie mal maîtrisé.

- Propositions :
- Oui aux référendums sur des traités internationaux. Pour une vraie parole aux peuples ! Ce qui implique :
- Informations totales, sincères sur les contenus et conséquences prévisibles de tels accords.
- Débats publics sur tous les médias, les partis politiques, les associations, entre tous les citoyens pour bien comprendre les enjeux

Sujets divers traités (En plus du thème de la table)

- Stop aux carrières politique professionnelles. Durée des mandats, limités à 2. Pas de cumul de fonctions. Limitation des indemnités et autres avantages incompatibles avec le niveau de vie de la grande majorité des citoyens/électeurs
- Suppression des grandes écoles des formations administratives et d'Etat pour les rendre aux Universités
- Prise en compte par le Pouvoir Exécutif des conclusions de la Cour des Comptes
- Libre choix des Communes pour se constituer en Intercommunalité
- Consultation électorale complète pour les candidats aux intercommunalités.
- Rendre le vote obligatoire pour chaque citoyen, avec validation des votes Blancs.
- Les entreprises ne sont pas hors de la République. Elles doivent permettre, sans contrainte, aux salariés d'accéder aux fonctions électives, ou de tirage au sort, pour l'exercice d'un mandat de représentation dans une assemblée de la République.
- En entreprise, Création d'un droit à une formation et un congé de citoyen.